

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 35 (1989)
Heft: 12

Anhang: [Nouvelles locales] : Liban, Chypre, Algérie, Maroc, Tunisie, Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée, Sénégal, République du Zaïre, Mali
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LIBAN

Ambassade Beyrouth-Ouest

Immeuble Achou
rue John Kennedy
B.P. 172
Tél. : 01/366.390/1,01/372.871
Tx : 20460 amsuis LE

Ambassade Beyrouth-Est

Centre Debs
Kaslik
B.P. 172
Tél. : 09/916.279,
09/938.894/5/6
Tx : 45585 amsuis LE

CHYPRE

Consulate of Switzerland

B.P. 1513

NICOSIA

Consulat Général Honoraire

Consul Honoraire
M. Dimitri Shukuroglou
C.P. 1513

NICOSIE.

Association Chypre-Suisse

Président :

Dr. Glafkos M. Michaelides
21, rue Delphi

NICOSIE

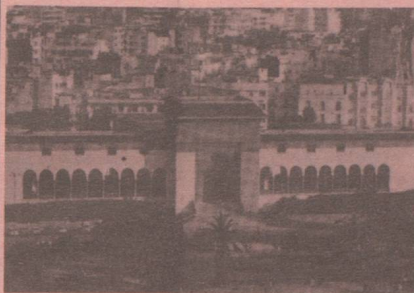
ALGERIE



Ambassade

27, bd Zirout Youcef
B.P. 482
Tél. : 2.63.39.02 / 2.63.83.12
2.64.65.91
16000 ALGER-GARE
67342 amsui dz
de 9 h à 12 h du dimanche au jeudi

MAROC



Ambassade

Boîte postale 169
Square de Berkane
RABAT
Tél. 669.74 - 675.12 - 657.48 -
657.49
Télex 31 996

Consulat

79, avenue Hassan II
B.P. 13005
CASABLANCA 01
Tél. : 26'02'11 - 27'02'15
Télex 24050

Fermeture de l'agence consu- laire de Suisse à Tanger

Le Consul André Recordon ayant atteint la limite d'âge obligatoire pour l'exercice de ses fonctions d'agent consulaire, le Département Fédéral des Affaires Etrangères, à Berne, a décidé de supprimer provisoirement l'agence consulaire de Suisse à Tanger, avec effet au 30 septembre 1989. Néanmoins, M. Recordon continuera à prêter conseil et assistance tant aux compatriotes domiciliés à Tanger et environs qu'aux Suisses de passage en cette ville, en la nouvelle qualité de correspondant consulaire dont il s'est vu investir.

A l'occasion de ce changement, Monsieur le Chargé d'Affaires de Suisse a.i. à notre Ambassade à Rabat et Mme Erich Wirth se sont rendus à Tanger le 30 septembre 1989 et ont offert aux membres de la communauté helvétique de Tanger et environs un cocktail à l'hôtel El Minzah.

Au cours de cette rencontre des plus agréables, qui a réuni une vingtaine de personnes, M. Wirth a rendu à M. Recordon un vibrant hommage pour l'efficacité dont il a fait preuve dans l'accomplissement de sa mission, durant plus de 21 ans, et l'a remercié du dévouement avec lequel il a assisté les ressortissants suisses résidents et les

compatriotes de passage en difficultés.

TUNISIE

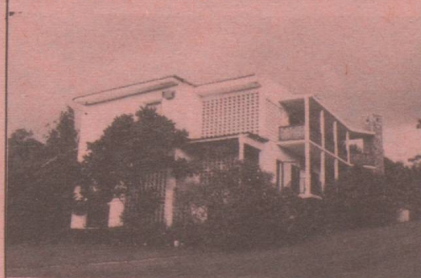


Ambassade

10, rue Ech-Chenkiti
Mutuelleville
B.P. 501 — 1025 Tunis RP
Tél. : 281.917 - 280.132
Télex : 14922
1002 TUNIS BELVEDERE

« L'Ambassade de Suisse à Tunis serait reconnaissante aux personnes établies en Tunisie et qui sont en mesure d'enseigner la Technique-Alexander, de se mettre en rapport avec elle. Cette technique est une méthode utilisée par Frederick Matthias Alexander (1869 à Wynyard/Australie — 1955 Londres), dans le but de prévenir ou soulager l'individu du stress, de la tension quotidienne, de la fatigue. »

CAMEROUN



Ambassade

Villa Zogo Massy
Route du Mont-Fébé
Quartier Bastos
B.P. 1169
YAOUNDE
Tél. 23.28.96 - 23.30.52 Télex 8316
de 8 h à 12 h du lundi au ven-
dredi

L'Ambassade de Suisse à Yaoundé est également compétente pour le **Gabon** et le **Tchad**. Pour toute question consulaire (immatriculation, AVS, passeports, etc...), les ressortissants suisses domiciliés au Gabon et au Tchad doivent s'adresser à l'agence consulaire qui transmettra les demandes à Yaoundé.

GABON

Agence consulaire de Suisse

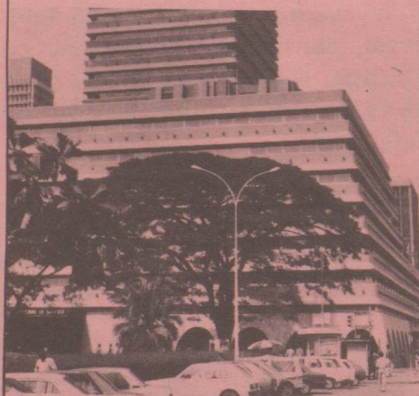
Ambowe B.P. 3891
Tél. 73.07.30 et 73.07.31
Télex 5'561
LIBREVILLE

TCHAD

Agence consulaire de Suisse

Quartier Sabangali
1102 N'DJAMENA
Tél. 3718 Télex 5328

COTE D'IVOIRE



Ambassade

Immeuble Alpha 2000
Rue Gourgas, 12^e étage
01 B.P. 1914

ABIDJAN 01

Tél. : 32.17.21 ou 32.30.02
Télex : 23 492 amsui

L'Ambassade de Suisse à Abidjan est également compétente pour le **Burkina Faso** et la **République du Niger**

BURKINA FASO

Agence consulaire de Suisse
c/o Bureau de coordination
de la coopération suisse
B.P. 578

OUAGADOUGOU

Tél. : **30.67.29**
Telegr. Coopersuisse
Telex (978) 5371 Coopsuis

Pour toute question consulaire (immatriculation, AVS, passeports, etc...), les ressortissants suisses domiciliés au Burkina Faso doivent s'adresser à l'Agence consulaire qui transmettra les demandes à l'Ambassade de Suisse à Abidjan.

NIGER

Agence consulaire de Suisse
c/o Coopération technique
suisse

Rue du Souvenir
B.P. 728
NIAMEY
Tél. 73.39.16 Télex (975) 5505

GUINEE



Ambassade

Donka Conakry II
B.P. 720 Conakry I
Tél. : 46.26.12
CONAKRY

MADAGASCAR



Ambassade

Solombavambahoaka Frantsay 77
Antsarolo
Tél. : 228.46 Télex : 22.300
ANTANANARIVO

SENEGAL



Ambassade

Rue René N'Diaye
(angle rue El Hadj Seydou
Nourou Tall)

DAKAR

Cercle Suisse de Dakar
B.P. 1772
Dakar

REPUBLIQUE DU ZAIRE



Ambassade

Résidence « Flamboyants »
Angle des avenues de la Nation
et Lumpungu, 3^e étage
B.P. 8724
Tél. : 222.85 et 25.099

KINSHASA

réception de 9 h 30 à 12 h
samedi excepté ou sur rendez-vous

MALI

Agence consulaire de Suisse
c/o Bureau de coordination de la
coopération suisse
B.P. 2386
Tél. : 22.32.05
Télegr. : coopersuisse
BAMAKO

REP. POP. DU CONGO

Agence consulaire de Suisse
Mme C. Baumer
c/o Swissair
Avenue Maréchal Foch
B.P. 156
BRAZZAVILLE
Tél. : 83.02.28

Bourses d'étude

Afin de favoriser les contacts et les échanges entre la recherche universitaire et la recherche industrielle, le **Fonds National de la Recherche Scientifique** entend allouer en **1990** un certain nombre de bourses dans les domaines suivants : **Sciences humaines et sociales. Mathématiques, sciences naturelles et de l'ingénieur. Biologie et physiologie. Médecine sociale et préventive***.

Durée et montant : les bourses sont accordées pour une durée de trois ans au maximum. Leur montant est fixé compte tenu de l'âge du candidat, de ses charges de famille et du coût de la vie dans le pays où il se rend.

Candidature : les candidats doivent être de nationalité suisse ou être domiciliés en

Suisse et n'avoir pas dépassé l'âge de 35 ans. Ils doivent en outre avoir exercé une activité scientifique pendant deux ans au moins, après la fin de leurs études. Ils doivent pouvoir faire état de recherches terminées avec succès et avoir, autant que possible, des publications à leur actif. Le délai de candidature est fixé au **1^{er} février 1990**.

Renseignements : pour obtenir le règlement, le formulaire de demande ou un complément d'information sur l'une ou l'autre des catégories de bourses susmentionnées, les personnes intéressées s'adresseront soit à la Commission de Recherche de leur université ou Haute Ecole, soit directement au Fonds National Suisse de la Recherche Scientifique, Case postale 8232, 3001 Berne, Tél. 19.41.31./21.22.22.

Le Fonds National Suisse de la Recherche Scientifique propose également : des bourses d'échange avec l'industrie. Ces bourses permettront à des chercheurs de parfaire leur formation dans des laboratoires de recherche industrielle et, inversement, à des chercheurs de l'industrie, dans des centres de recherche universitaire.

Durée et montant : les bourses sont accordées en règle générale pour une durée de douze mois, elles

peuvent être prolongées au plus de vingt-quatre mois. Leur montant est fixé compte tenu de l'âge du candidat et de sa situation familiale ; elles seront financées conjointement par le Fonds National et l'industrie concernée.

Candidature : les candidats doivent être de nationalité suisse ou domiciliés en Suisse et n'avoir pas dépassé l'âge de 40 ans. Ils disposent d'un certificat de fin d'étude universitaire et ont déjà exercé une activité de recherche. Ils joignent à leur demande un plan détaillé pour le projet de recherche qu'ils envisagent d'exécuter.

Des bourses de recherche en biotechnologie : ces bourses devraient permettre à de jeunes chercheurs qualifiés de parfaire leur formation scientifique dans cette discipline, en Suisse ou à l'étranger. Elles sont accordées pour une durée de deux ans au plus et leur montant est fixé compte tenu de l'âge du candidat, de sa situation de famille et du coût de la vie dans le pays où il se rend.

Candidature : les candidats doivent être de nationalité suisse et n'avoir pas dépassé 35 ans. Ils doivent en outre avoir exercé une activité de recherche pendant deux ans au moins dans l'une des disciplines de base de la biologie après la fin de leurs études

universitaires et pouvoir faire état de publications. Les candidats retenus auront à se présenter devant une commission d'experts. Le délai pour le dépôt des candidatures est fixé au **1^{er} février 1990**.

Les formulaires d'inscription et les informations complémentaires peuvent être obtenus auprès du service des bourses du Fonds National Suisse, Case Postale 8232, 3001 Berne (tél. 19.41.31./27.22.22).

* Pour la médecine expérimentale et pour la médecine clinique, la Fondation Suisse pour les bourses dans le domaine de la médecine de la biologie, dont les ressources proviennent en partie du Fonds National, offre également des bourses à des chercheurs avancés afin qu'ils puissent compléter leur formation à l'étranger. Les demandes doivent être adressées au Professeur H. Fey, Président de ladite fondation, Nelkenweg 32, 3097, Liebfeld, Suisse.

Communiqué de la Rédaction

En raison du changement de service informatique chargé de la gestion des abonnements au « Messenger Suisse », aucune relance n'a été faite depuis quelques mois.

En effet, il était nécessaire d'attendre que le nouveau système soit définitivement mis en place afin que votre courrier n'erre pas entre l'ancien et le nouveau service. Beaucoup d'entre vous attendent ces relances pour régler leur abonnement (l'on oublie souvent la date exacte du paiement précédent). Si vous pensez que votre abonnement arrive à son terme et que vous n'avez pas encore reçu de relance, vous pouvez dès maintenant vous réabonner en envoyant votre titre de paiement (chèque bancaire, chèque postal, mandat-lettre) rédigé à l'ordre de F.S.S.P./M.S. à l'adresse suivante :

Messenger Suisse
Service des Abonnements
D.I.P.
70, rue Compans
75940 Paris Cedex 19

(NB : jusqu'au 31 décembre 1989, les tarifs d'abonnement sont les suivants : France métropolitaine : FF.130.- — Autres pays y compris Tom/Dom : FF.140.- — Abonnement de soutien : FF.150.-

**.....Lecteurs de la Revue :
abonnez-vous au « Messenger Suisse ».....**

Le présent magazine est un numéro de la *Revue Suisse*. La *Revue Suisse* est rédigée conjointement à Berne par le service des Suisses de l'étranger du Département Fédéral des Affaires Etrangères et le Secrétariat des Suisses de l'Etranger. Chaque numéro de la *Revue* est publié en cinq langues et diffusé dans le monde entier. Cette publication est destinée à l'information générale des Suisses de l'étranger, quel que soit leur pays de résidence ; elle paraît quatre fois par an. Les numéros de la *Revue* diffusés en France comportent (pages intercalaires) des nouvelles des Sociétés Suisses communiquées par leurs responsables.

Le « **Messenger Suisse** » est une publication différente dont l'objet est d'apporter aux compatriotes des pays francophones, ou utilisant la langue française, des informations supplémentaires sur l'actualité suisse les concernant plus particulièrement.

C'est un périodique comportant des rubriques variées et régulières telles que : Revue de Presse, Chronique de l'actualité fédérale, Echos des différents cantons, Philatélie, Sports, Chroniques littéraire, musicale, juridique et artistique...

Le « **Messenger Suisse** » informe également les Suisses de l'étranger sur leur statut (fiscalité, A.V.S., assurance maladie, nationalité, droits civiques...). Il est loisible aux lecteurs de la *Revue Suisse* de s'abonner au « **Messenger Suisse** ». C'est ainsi que les abonnés recevront onze fascicules par an. On trouvera ci-dessous un formulaire d'abonnement au « **Messenger** » (l'abonnement normal est fixé à F.F. 130.- (F.F. 140.- à partir du 1/1/1990).



Formulaire d'abonnement au « Messenger Suisse »

Nom, Prénom :

Adresse :

Code postal : Localité : Pays :

Inscrit au Consulat de :

Je désire m'abonner au MESSAGER SUISSE (Tarif 1989)

- ☐ Abonnement normal de F.F. 130.- (France métropolitaine)
- ☐ Autres pays y compris les TOM/DOM F.F. 140.-
- ☐ Abonnement de soutien (tous pays) à partir de F.F. 150.-

Règlement ci-joint à l'ordre de la **F.S.S.P.-M.S.**
effectué par :

- ☐ chèque postal, **C.C.P. : 12 273 27 G Paris**
- ☐ chèque bancaire (joint)
- ☐ mandat-lettre (joint)

Formulaire et titre de paiement à envoyer à :

Messenger Suisse,
Service des Abonnements, D.I.P., 70, rue Compans, 75940 Paris,
CEDEX 19